Pays de Nay
Communauté de communes

Délibération n° 2016-5-27bis

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016-5-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2016-5)

L'an 2016, le 19 décembre, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (39) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSON	CANTON Marc - MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	VIGNAU Alain
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc - SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - BIDEGARAY André - ASSE Christine
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	SAINT-JOSSE Jean - GARCIA Sylvie — SOUVERBIELLE Jean - LUCANTE Michel
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane - HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NAY	CHABROUT Guy - GIRONDIER Michel - VILLACAMPA Martine - BOURDAA Bruno
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (3) : GUILHAMET Georges (à CANTON Marc) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à VILLACAMPA Martine) ; GRAND Philippe (à CHABROUT Guy)

Etaient excusés ou absents (4) : DEBATY Marie-Joëlle ; ESCALE Francis ; PANIAGUA Thomas ; PRUDHOMME Jean-Yves.

Participaient également : FAUX Jean-Pierre ; RODRIGUEZ Pierre.

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Objet : Extension du PAE Monplaisir – demande de subvention DETR

(Rapporteur : S. CASTAIGNAU)

Il est proposé de solliciter les subventions de l'Etat (DETR) pour les travaux d'extension du PAE Monplaisir sur la partie sud (Coarraze).

Ce projet d'extension s'inscrit dans le schéma de développement du PAE Monplaisir, lui-même inscrit dans les orientations stratégiques du SCoT.

L'extension du PAE Monplaisir serait également instruite dans le futur contrat de ruralité en instance de signature avec la Préfecture, tout comme l'ensemble de l'action foncière économique de la CCPN.

Créé en 1989, le Parc d'Activités Economique (PAE Monplaisir), de gestion intercommunale, accueille aujourd'hui 22 entreprises (industries de la métallurgie, agro-alimentaires, artisans) sur une superficie de 12 hectares.

Grâce à l'acquisition de la parcelle AB 39 en 2015 par la Communauté de communes du Pays de Nay, 17265 m² sont disponibles pour l'installation d'entreprises en continuité du PAE existant, ainsi que pour l'extension de la déchèterie de Coarraze.

Le développement de cette extension sera réalisé en 2 tranches.

La 1ère tranche permettra la viabilisation de 8 lots ainsi que les travaux d'extension de la déchèterie intercommunale. La 2nd tranche nécessite l'acquisition préalable des terrains.

Afin d'engager ces travaux d'aménagement, la Communauté de communes du Pays de Nay a décidé de missionner un bureau d'étude afin de lancer les travaux de viabilisation.

Des crédits prévisionnels ont été inscrits, en 2016, au budget 318 de la Communauté de communes. Le montant prévisionnel de l'opération est de 455 000 € HT.

Plan de financement

DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	*En euros*	En %
Détails des principaux postes :				
Acquisition des terrains :	345 000 €			
Etudes :	20 000 €	(DETR)	159 250 €	35%
Travaux :	90 000 €			
		CCPN (autofinancement)	295 750 €	65%
TOTAL	455 000 €	TOTAL	455 000 €	100%

Après avis de la Commission développement économique du 29 novembre 2016 et du Bureau du 5 décembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **APPROUVE** le plan de financement du projet d'extension du PAE Monplaisir Sud tranche 1.

2. **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Communauté de communes du Pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Christian PETCHOT-BACQUÉ